

Publié le 3 juin 2016

Le Réseau national des aménageurs confronté au financement public-privé et au numérique

La rencontre du réseau des acteurs de l'aménagement opérationnel s'est déroulée le 16 mai à Paris. Le financement public-privé, la concertation et le numérique étaient au coeur des discussions des 3 ateliers auxquels participaient plusieurs Epl.



Ces rencontres sont réparties en **3 groupes de travail**. Le premier portait sur le **financement public-privé de l'aménagement**. La rareté des fonds publics pose la question de trouver de nouvelles sources de financement à long terme pour les opérations, en incitant les investisseurs privés de long terme à s'engager. Les questions suivantes ont été abordées : - comment de nouveaux mécanismes de financement publics-privés peuvent-ils venir compléter les dispositifs existants à l'heure où les finances publiques locales se resserrent ?- quelles sont les caractéristiques des opérations financées par ces investissements publics-privés (taille, risque, durée...) et dans quelle mesure ces montages financiers renouvelés apportent-ils des effets de levier sur la création de valeur et la réalisation des projets ?- quels sont les facteurs de réussite et les freins aux financements croisés publics et privés des opérations d'aménagement (recettes rémunérant les investisseurs, co-financement sur des parties de l'opération, contextes...) ?- quelle place pour les investisseurs institutionnels dans l'émergence des opérations d'aménagement coproduites?

Les intervenants à cette séance de travail étaient **Catherine Beylau**, directrice du développement de la Semapa, **Laurence Roux**, responsable du service Stratégie et Ingénierie Financière de la SCET et **Denis Courtot**, directeur de l'aménagement et du développement de l'Epamsa.

La concertation, obstacle politique ou adhésion nécessaire des citoyens ? Le deuxième groupe de travail portait sur **la réglementation, la participation et les perspectives d'évolution**. La participation est perçue comme remettant en question pour les élus leur légitimité politique, pour les techniciens leur expertise et côté aménageurs/promoteurs, elle est surtout vue comme une nécessaire adhésion pour limiter le recours aux contentieux.

Les Français seraient moins enclins à la participation, soit par manque de culture urbaine, soit par la présence d'un certain égoïsme. Enfin, la terminologie de la participation pose question : de quoi parle-t-on ? La concertation réglementaire est-elle de la participation ? L'information est-elle de la participation du public ? Comment en partant des impératifs de la procédure réglementaire, des ferments de la participation, peuvent se développer au service du projet d'aménagement et de ses acteurs ?

Les intervenants du groupe de travail n°2 étaient **Jodelle Zetlaoui-Léger**, enseignante-chercheuse et **Yann Lecorfec** du **Snal** (Syndicat national des aménageurs lotisseurs).

Les représentants de la FedEpl sont intervenus au troisième groupe de travail consacré à **l'impact du numérique sur la programmation des équipements d'aménagement**. Deux axes ont ainsi été abordés :

- la programmation des équipements en soulevant la question de leur statut, entre public et privé et les questions liées au portage de leur investissement et de leur gestion,- la programmation des constructibilités en particulier celles dédiées aux services, commerces et activités, avec la nécessité de prévoir des lieux adaptés et adaptables, de monter les partenariats amont pour sécuriser les investissements nécessaires.

Les nouveaux services numériques insérés dans la ville **Albert Asseraf**, directeur stratégie du **groupe JCDecaux** a planché sur le "mobilier intelligent" et l'espace public connecté. Après avoir rappelé le modèle économique du groupe Decaux depuis 1964 - fournir aux villes des produits et des services financés par de l'espace publicitaire -, il a énuméré les nouveaux objets et services qui sont apparus dans les villes depuis une quinzaine d'années et qui les font pleinement entrer dans l'ère du numérique.

Pêle-mêle, on peut citer les **nouveaux abri-bus connectés** pourvus de ports USB et d'écrans tactiles d'information, les **écrans digitaux** sur les bus qui peuvent permettre en sus de la pub de faire passer des messages d'intérêt général, les **hotspots** permettant une connexion aisée au haut débit pour les citoyens et touristes occasionnels ou encore les **table play**, ces aires de jeu numérique présents dans certains jardins publics comme à Puteaux ou à Paris.

Pour le représentant du leader mondial du mobilier urbain, le rôle de son entreprise consiste à mesurer des tendances pour les transformer en services. Ce sont ces services nouveaux, financés par la publicité, qui insèrent les villes dans l'ère de la connectivité et du digital. Mais la décision d'utiliser ces nouveaux services et produits incombe finalement aux collectivités locales et à leurs représentants.

François Richard, directeur partenariats **d'Orange Smart Cities** a apporté sa contribution à la réflexion sur la place des opérateurs dans le processus de programmation auprès des aménageurs. Après avoir rappelé que le digital accélérerait les transformations et les innovations, le deuxième orateur du jour a mis l'accent sur les conséquences du numérique, sur la programmation des aménageurs et les nouvelles ressources que ces derniers doivent intégrer : les *data centers*, les télécentres, les bornes à recharge, les *smart grids*, les énergies renouvelables.

Le numérique : quelle plus-value dans les bilans d'aménagement ? *"Les conséquences pour les aménageurs sont une obligation de normalisation de cahiers des charges", souligne François Richard. Une autre question posée par le représentant de la société Orange est celle de la coopération des acteurs autour de l'échange de données. Ces données sont collectées par les différents capteurs disposés dans les villes et sont stockées et traitées dans des endroits sécurisés. Comment les mettre à disposition des citoyens, et à quel moment deviennent-elles payantes ?*

Enfin, **Laurent David** est venu apporter la réflexion du centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (**Cerema**) sur l'impact que pourrait avoir le numérique sur les pratiques des aménageurs. Les aménagements matériels dédiés au numérique (antenne-relais, fourreaux, etc) restent dans les savoir-faire traditionnels des aménageurs. Mais le numérique et l'immatérialité qu'il représente peut avoir un impact. Comment un aménageur peut imaginer dans un bilan prévisionnel, les effets de levier que le numérique apporte dans une opération d'aménagement ?

"Nous sommes là pleinement dans la logique de la Smartgrid, déclare Laurent David. L'aménageur, en tant qu'organisateur de son futur quartier, devra pouvoir utiliser pleinement les usages que les technologies numériques et digitales permettent ; et ainsi prévoir par exemple moins de parking, grâce à des applications numériques qui permettront aux futurs habitants de réserver aisément des places dans l'espace public, et des immeubles dédiés à l'énergie".

Prochaine séance de travail du RNA aura lieu en septembre 2016 sur le thème : **le renforcement de l'intégration "aménagement et réseaux"**.